

REGARD HISTORIQUE

Un peuple aux origines lointaines

Si l'on en croit les linguistes et les historiens, l'origine des populations dites «roms» prendraient racines dans le Nord de l'Inde, pays qu'elles auraient quitté entre les XII^e et XV^e siècles.

ÉCLAIRAGE

MENDICITÉ Une vaste étude de terrain vient d'être menée sur la question rom. Le sociologue Jean-Pierre Tabin nous en livre les conclusions.

Les Roms, fantasmes et réalités

ANTOINE GUENOT
aguenot@lacote.ch

Qui sont les Roms? D'où viennent-ils? Leur présence doit-elle inquiéter? Mandatés par le Service cantonal de protection de la jeunesse, les sociologues lausannois Jean-Pierre Tabin (professeur à la Haute école de travail social et de la santé) et René Knüsel (professeur à l'Institut des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne) ont mené l'enquête. Une année durant, les deux chercheurs sont ainsi partis à la rencontre de cette population en situation d'extrême précarité. Aujourd'hui, ils tordent le cou à certaines idées reçues.

Jean-Pierre Tabin, sur quelles bases avez-vous mené votre recherche?

L'idée était de mieux connaître la mendicité et d'observer comment cette problématique était envisagée ici et dans d'autres pays européens. Nous avons d'abord lu la littérature disponible sur le sujet et analysé des articles parus dans la presse. On note que les médias parlent des Roms, au sens de la mendicité, dès 2005. Avant, le terme n'est pas utilisé. Puis, nous avons suivi les différents débats menés sur la question dans les villes romandes. Enfin, nous sommes allés interviewer des mendiants ainsi que des acteurs des servi-

ces sociaux, susceptibles d'être en contact avec eux. La police, l'Eglise ou la Soupe populaire, par exemple.

Est-il justifié de parler d'une population mendicante homogène d'origine rom?

Nous faisons une série d'amalgames lorsque nous utilisons le terme «rom». Au sein de cette population que nous nommons rom, on trouve autant de personnes nomades que sédentaires. Elles proviennent d'horizons très différents. Ils n'ont pas un passeport rom mais roumain, hongrois, espagnol voire même suisse. Ces personnes n'ont donc pas forcément de revendications identitaires. En général, elles ne se revendiquent pas comme roms. C'est donc le regard que nous portons sur ces mendiants qui a créé une identité commune. Comme le disait Sartre, c'est l'antisémite qui fait le Juif. Le même mécanisme est ici à l'œuvre. On a créé une ethn-

Quelles sont les raisons de l'exil de ces populations?

Tous ont quitté leur pays car la situation était devenue invivable. En Europe de l'Est, ces populations sont particulièrement stigmatisées et désignées de façon raciste. La Hongrie atteint des sommets. On peut y mettre en prison toute personne qui cherche de la nourriture dans les



Le 30 mars dernier, des cabanons abritant des Roms aux Prés-de-Vidy (Lausanne) étaient détruits. KEYSTONE

poubelles. On détruit les lieux d'habitation. La France et l'Italie du Nord ont également mis au point des mesures de destruction de lieux de résidence. En venant en Suisse, certains espéraient trouver du travail. Quelques-uns parviennent à exercer de petits jobs dans l'agriculture. En général, ils dorment à plusieurs dans une voiture. Ils dorment parfois dans des centres d'accueil lorsqu'ils y trouvent une place et qu'ils ont assez d'argent pour payer la nuitée (ndlr: cinq francs la nuit). Il n'est pas question de caravanes comme on le pense parfois.

Comment ces mendiants arrivent-ils en Suisse?

La plupart viennent en bus en empruntant la ligne Bucarest-

Genève. Cela leur coûte une centaine de francs. Ils ne viennent pas en nombre très important. A Lausanne, par exemple, leur nombre est fluctuant. Ils sont entre 30 et 60, selon les périodes. Mais leur présence est très visible, du fait des signes de leur pauvreté extrême qui choquent les passants.

On parle souvent de «réseau» voire même de «mafia»...

Nous n'avons rien trouvé. La plupart des services de police démentent d'ailleurs l'existence d'une telle «mafia». D'après nos observations, ces mendiants gagnent généralement une vingtaine de francs par jour, un peu plus les jours de très grand froid. En comptant qu'ils doivent s'acheter à manger et éventuel-

lement trouver une place pour la nuit dans un centre d'accueil, il ne leur reste plus grand-chose. Si l'on émet l'hypothèse qu'un réseau puisse exister, vous imaginez le nombre de mendiants que les pontes mafieux devraient contrôler pour que cela rapporte? Il y a plein d'autres moyens bien plus rentables pour se faire de l'argent. Ces mendiants se réunissent surtout en petits groupes provenant d'une même famille ou d'un même village. Ces différents groupes ne communiquent pas forcément entre eux.

Quel regard portez-vous sur la délinquance au sein de cette population?

On observe les mêmes comportements que chez toute au-

tre population qui se trouve dans une situation d'extrême précarité. D'après les services de police communaux, il n'y a pas eu d'augmentation de la délinquance relative à l'augmentation de la mendicité. Tous ne respectent pas la loi mais, dans l'ensemble, c'est une population non-violente. Je sais que ni moi ni la police ne convaincront l'opinion publique de cela. Le sujet rom touche à l'émotionnel, à la rumeur. Il est difficile de s'opposer à cela.

En Suisse, comment s'organise la gestion politique de cette population?

Au niveau fédéral, le problème est envisagé sous l'angle de la traite humaine. On est surtout attentif aux cas de traite d'enfants. S'il y a mendicité avec enfants, la police intervient. Mais c'est de la compétence des communes de se positionner quant à l'interdiction de la mendicité classique. Dans les communes de l'Ouest lausannois, cela a été totalement interdit. A Lausanne, elle est toujours autorisée. Mais une initiative visant à interdire la mendicité «par métier» a abouti et va être votée.

Qu'entend-on par mendicité «par métier»?

C'est un terme complètement surréaliste. Mais cette initiative a des chances de passer à cause de la charge émotionnelle que provoque le phénomène dans les rues. Ces mesures d'interdiction remettent en question l'un des fondements de l'Etat de droit: le respect de la dignité humaine. Comment justifier l'arrestation d'une personne qui se trouve dans la rue, un gobelet à la main? ○



«Le sujet rom touche à l'émotionnel, à la rumeur.»

JEAN-PIERRE TABIN SOCIOLOGUE

LA CÔTE Le point sur l'état actuel de la mendicité dans les communes de Nyon, Morges et Rolle.

La mendicité tolérée mais surveillée de près dans la région

Interdite dans le canton de Genève, l'Ouest lausannois et le long de la Riviera vaudoise, la mendicité qu'exercent les populations dites roms ne semble pas poser de problèmes majeurs dans la région. Pour preuve, aucune des trois communes sondées ne l'a interdite sur leur territoire. «La région de Nyon n'a aucun règlement concernant la mendicité», explique Elisabeth Ruey-Ray, municipale en charge de la Police. Et la loi pénale ne punit plus ce phénomène. En ville de Nyon, une intervention policière est toutefois justifiée lorsqu'un cas de mendicité enfantine est avéré, mais pas seulement. «La police peut aussi demander à certains mendiants de

se déplacer, si la population est importunée par leur présence», poursuit-elle. Toujours selon les dires de la municipale, les torts causés par le phénomène seraient principalement d'ordre psychologique. «Il est toujours désagréable de voir des mendiants dans la rue. C'est cela dont se plaignent les Nyonnais. Mais la meilleure façon de mettre un terme à ces activités est encore de ne rien donner», explique-t-elle. Dans les faits, peu de plaintes émanant de la population nyonnaise lui seraient parvenues. La municipale envisage tout de même de «sonder» prochainement le Conseil communal au sujet d'une éventuelle interdiction.

A Morges, même son de cloche. La Ville n'a pour le moment pas jugé nécessaire de légiférer sur la mendicité, cette dernière n'étant pas extrêmement visible. «Nous ne sommes pas envahis», déclare le commandant Philippe Desarzens. Cette présence est fluctuante. Nous nous contentons de contrôler ces gens et de veiller à ce qu'ils ne nuisent pas à la population». Les interventions policières seraient occasionnelles. «Des gens supportent mal cette présence dans les rues. Surtout dans le cas où le mendiant se trouve aux abords d'un commerce. Dans le cas où cette présence gênante a lieu sur la voie publique, nous intervenons pour que la personne se déplace. S'il s'agit

d'un lieu privé, tel qu'un centre commercial, nous ne nous en occupons pas.»

A Rolle, enfin, la présence de la population mendicante serait minime. «On tolère, on surveille mais il n'y a vraiment pas beaucoup de mendiants sur le territoire de notre commune», note Françoise Tecon-Hebeisen, municipale en charge de la Police. La municipale mentionne toutefois qu'un nouveau règlement de police est à l'étude et, dans le cadre de cette refonte, une interdiction de la mendicité pourrait être décidée. «Nous nous posons la question d'une telle interdiction mais, à ce jour, rien n'a encore été décidé» conclut-elle. ○ AGO



A terme, la mendicité pourrait être interdite à Nyon et à Rolle. LDD